



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 10 janvier 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia -Mr COLLOMB Denis -Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence - Mme CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain - Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel -Mme SEVE Odile - M. BERGER Maxime - Mr. FOL Daniel – Mme TAGLIAZUCCHI Emilie.

Absents excusés : Mr PETIT Frédéric - Mme RIVOLLIER Jeanine - Mme GEY Pascale

Approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 décembre 2022.

- **Finances – Autorisation d'engagement des crédits d'investissement**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et L 2121-29,

Vu la délibération en date du 29 mars 2022 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

Délibère à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts (hors restes à réaliser) au budget principal de l'exercice 2022, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2023.

- Précise que cette autorisation s'entend pour le montant suivant sur le chapitre de dépense d'investissement :

Chapitre budgétaire/ nature	Crédits votés en 2022 (ouverts)	Montant autorisé avant le vote du BP 2023
Chapitre 23		
Compte 2313	201 812 €	50 453 €
TOTAL	201 812 €	50 453 €

- **Participation définitive au SIVOS pour l'exercice 2023**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la part aux charges du Syndicat incombant à notre collectivité s'élève pour 2023 à 411.63 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de budgétiser la totalité de la participation au Syndicat et de l'inscrire en dépense au budget primitif de l'exercice 2023 à l'article 65548.

- **Mise à disposition de la salle de cinéma – Tarifs fluides et location – Exercice 2023**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal de la mise à disposition gracieuse de la salle de cinéma aux associations communales pour certains types d'évènements.

Face à l'augmentation du coût des fluides, elle fait part à l'Assemblée qu'il y aurait nécessité de prévoir un forfait de location à chaque utilisation afin de participer aux frais de fonctionnement des locaux.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Fixe le tarif de location de la salle de cinéma aux associations communales à 50 euros pour l'exercice 2023,
- Décide d'établir une convention à chaque utilisation par les associations communales. L'occupation de la salle de cinéma restant gratuite lors des séances de cinéma.

- **Autorisations d'urbanisme**

Madame le Maire fait part du dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme (Déclaration préalable de travaux et certificats d'urbanisme) depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2022.

- **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :**

Madame le Maire donne la parole aux élus.

Monsieur Gabriel BLEIN fait part de la réunion de la commission « Comice ». Il aura lieu du vendredi 07 juillet au lundi 10 juillet 2023. Le défilé des chars aura lieu dans les rues du village. Une liste d'une vingtaine de bénévoles par village sera demandée. Toutes personnes intéressées peuvent dès à présent se manifester en Mairie.

- Madame Florence DEJOIN fait part de la réunion de la commission « Tourisme » : Visite de la collégiale de Saint Symphorien sur Coise avant d'aborder l'avancement des projets du vélo rail de Sainte Foy l'argentière et du bassin naturelle d'Hurongues. Le tourisme vert des monts du Lyonnais continue à se développer et d'obtenir des fréquentations satisfaisantes.

Monsieur Denis COLLOMB prend la parole au nom de la commission « Bâtiment » : Suite à une réunion de travail, il a été évoqué la possibilité de transformer l'ancienne bibliothèque municipale en appartement.

Il est également mis à l'étude l'extension du réseau de chaleur au bâtiment de la Mairie. L'aménagement du vide-sanitaire situé à l'arrière du bâtiment technique communal est envisagé. Il servirait au stockage de matériel pour les associations. Une réflexion sera menée ultérieurement au sujet de ces propositions.

Suite à la prochaine acquisition de l'auberge du village, un maître d'œuvre sera contacté pour connaître le montant des travaux à réaliser notamment pour la construction de toilettes PMR.

Un devis supplémentaire a été demandé pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école à la société GEOCLIM.

- Monsieur Daniel fait un compte-rendu de la réunion de la commission Economie.

Questions diverses :

Madame le Maire informe de la réception d'informations délivrées par l'INSEE au sujet du recensement de la population. La population légale en vigueur à compter du 01^{er} janvier 2023 est de 673 habitants.

Madame le Maire évoque la préparation du budget primitif 2023. Des devis estimatifs pour la réalisation de différents travaux devront être fournis notamment pour préparer les dossiers de demandes de subvention.

Un point est fait suite à la réception de la note d'opportunité au sujet de la réfection et de la mise aux normes de l'accessibilité de la RD 101. Les concessionnaires des différents réseaux souterrains (électriques, eau potable et assainissement) ont été contactés afin de connaître à ce jour l'état des réseaux et obtenir une estimation financière pour la réhabilitation de ceux-ci sachant que les travaux précisés dans la note d'opportunité devraient être réalisés en 2024.

Madame le Maire rappelle le compromis d'achat de l'auberge du village signé en novembre 2022. L'acte de vente devrait être réalisé avant fin janvier 2023. Une publicité a été préparée pour mise en ligne sur le site « Envie D'R » au sujet de la recherche d'un gérant. Une rencontre a eu lieu entre la Mairie et deux personnes susceptibles de prendre la gérance de l'auberge avec comme souhait la création de chambre d'hôtes dans le logement de l'auberge. Les travaux de création de toilettes PMR seront chiffrés dès lors que la commune sera propriétaire.

Sont évoquées les dates de distribution des sacs poubelles le vendredi 03 février de 14H à 19, le samedi 04 février de 9H à 13H et le vendredi 10 février de 14H à 19H dans la salle du foyer rural. Aucune distribution ne sera permise en dehors de ces horaires.

Un échange a lieu au sujet des dates de la fête patronale 2023. Des contacts ont été pris auprès des forains, de l'artificier et de la MJ. Après retours de chacun, les dates seront définies.

Madame le Maire fait part de l'invitation de l'ensemble des élus à l'apéritif de la SAINTE-BARBE qui aura lieu le samedi 28 janvier 2023 à la salle d'animation et culturelle de SAINT CLEMENT LES PLACES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu le mardi 21 février 2023 et mardi 28 mars 2023.

Le Maire,



The official seal of Saint-Clement-les-Places is circular. It features a central illustration of a church with a steeple. The text 'SAINT-CLEMENT-LES-PLACES' is written around the top inner edge, and '(Rhône)' is at the bottom. Two small stars are positioned on the left and right sides of the seal.

Patricia BLEIN

La secrétaire,

Florence DEJOIN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Florence Dejoin', written over a horizontal line.